

## CNRS : le SNPTES demande des postes et non des marchés de dupes !

Il y a quelques mois Antoine PETIT, Président directeur général du CNRS annonçait une modification des recrutements pour les 5 ans à venir. Le CNRS passerait d'un volume de recrutements annuels de 300 chercheurs et 300 ITA à 250 chercheurs et 310 ITA, alors que le volume moyen annuel de départs à la retraite sur la période en question sera de 270 chercheurs et 360 ITA.

Le « deal proposé » (doux euphémisme) par le CNRS était que cette différence entre le volume de recrutements et le volume de départs à la retraite permettrait de recruter 500 doctorants par an et d'augmenter sensiblement la dotation à destination des unités. Il devait suffire pour que cela se réalise que Bercy autorise le fait que les doctorants ne comptent plus dans le plafond d'emploi du CNRS et que le CNRS soit exempté de la taxe sur les salaires à l'instar des universités.

Lors de la dernière réunion avec le Président directeur général, Le SNPTES est revenu sur le sujet à la suite de la sortie du projet de loi de finances 2019.

Toutes les craintes du SNPTES se sont révélées fondées : les recrutements vont bien être de 250 chercheurs et 310 ITA par an pour les prochaines années, mais le nombre de doctorants ne sera que de 200 par an au mieux et seulement pour 2019 et 2020.

**Le SNPTES réclame qu'à minima l'ensemble des départs à la retraite soient compensés par des recrutements soit 270 postes de chercheurs et 360 ITA par an.**